



## Jeux Géants

### Conditions générales de location

Le propriétaire : Ludothèque Nyon Région, Chemin de Crève-Cœur 3, 1260 Nyon

Le locataire : .....

.....  
(Nom, prénom, adresse et numéro de téléphone)

Les parties acceptent les points suivants :

Les jeux géants se louent pour une durée maximale de 7 jours et doivent idéalement être réservés à l'avance. Les dates ne sont plus modifiables une fois choisies. Les jeux sont à retirer à Nyon.

Pour les locataires qui ne sont pas membres de la Ludothèque de Nyon, un forfait de 10CHF sera facturé. À cela s'ajoute également une caution qui sera définie en fonction de la valeur des jeux. Lors du retour, une vérification sera faite par les ludothécaires. En cas de détérioration, la caution ne sera pas entièrement rendue.

Il n'y a pas de limitation quant au nombre de jeux empruntés.

Il est possible d'annuler la réservation sans frais jusqu'à 7 jours avant la location. Passé ce délai, le total vous sera facturé. En cas de retard lors du retour des jeux, un dédommagement sera facturé : les frais de location seront reconduits pour chaque jour de retard.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident ou de détérioration au matériel loué à partir du moment où celui-ci est confié au locataire. Ce dernier s'engage à vérifier sa couverture Responsabilité Civile auprès de son assureur, celle-ci étant obligatoire. L'utilisation des jeux est sous l'exclusive et totale responsabilité du locataire.

**POUR ACCORD, LU ET APPROUVÉ :**

Date : .....

Signature du locataire : .....

---

CAUTION RENDUE LE :

Signature :